

# La Pétanque Felletinoise

## Compte Rendu du Conseil d'Administration du 23/10/2019

Début à 18h00, les 4 membres sont présents et à l'heure.

### Élection des membres du bureau :

Eric de Matteïs : président

Aymeric Delaplace : secrétaire

Jean-Dominique Padovani : trésorier et responsable de la section UFOLEP

Jean-Jacques Boudin : responsable de la section FFPJP.

### Détermination des Rôles :

Les responsables de chaque section doivent organiser une réunion suivant l'AG de leur fédération. Ayant lieu le 16 novembre 2019 à 14h30 à Boussac pour la FFPJP, la réunion devra se tenir avant le 20 décembre, date limite d'inscription des équipes au championnat hivernal. Lors de cette réunion, ils doivent orienter les joueurs pour permettre le bon fonctionnement du CA.

Il devra préciser aux futurs capitaines que ceux-cis pourront jouer à 5 et même à 4 afin d'éviter un forfait mais le mieux est de présenter une équipe de 8 joueurs. Le forfait général d'une équipe qui joue en régional se montera à 1500€ en 2020.

Lors d'une demande de renouvellement/création de licence, il soumet le questionnaire santé et vérifie la date du certificat. Il rassemble les demandes via les bordereaux fournis par le CD et soumet ces bordereaux à l'approbation du CA ; visa du trésorier, réputation du joueur (...). Si le joueur n'est pas, ou peu, connu par le CA alors qu'il habite "un peu loin", il lui demandera de venir se présenter à au moins 1 membre du CA s'il n'a pas pu le faire lors de la réunion de la section. Sans quoi sa demande sera rejetée. Si la demande est faite un jour où le responsable de section est absent, un membre du CA pourra se substituer au responsable, toujours en suivant le même mode opératoire. La photo (obligatoire), si elle n'est pas déjà versée au fichier, devra être effectuée à ce moment là.

Les informations que concentre le fichier "membres" doivent receler au moins le nom, le prénom, l'adresse et un numéro de téléphone. Ces informations pourront être communiquées, ou pas, aux autres membres des sections -via une case à cocher rajoutée à la demande de licence. Ce, afin de faciliter la constitution d'équipes en vue de l'hivernal ou des championnats réguliers.

Le responsable demande systématiquement le règlement de la cotisation et de la licence de sa fédération au moment où il récupère la feuille de demande. Dans le cas où il n'obtient pas la totalité de la somme, il doit orienter le joueur vers le trésorier, le trésorier seul est mandaté à accorder un délai de tout ou partie de la dette selon le RI de l'association. Si le joueur n'a pas le visa du trésorier, sa demande sera rejetée.

Ces modalités pourront être modifiées et/ou ajoutées au RI de l'association si le CA le vote.

Le comité pratique une amende en cas de non-présentation de la licence à l'inscription d'un championnat (10€ en 2019) ainsi qu'il facture le duplicata (5,70€ en 2019, excepté s'il s'agit d'un mauvais enregistrement des infos joueurs par le comité).

Les licences féminines sont toujours prises en charge à 50 % par l'association mais sont plafonnées à 15€/joueuse/section. Le prix en UFOLEP étant de 35,27€, le reste à obtenir de la joueuse se monte à 20,27+10€ de cotisation à l'association.

## **Dates des concours/journée de l'association :**

Le Trophée Jean Coste :

En doublette +1 remplaçant, il doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 21 juin 2020 étant donné le calendrier des championnats 2020. Nous avons arrêté la date au dimanche 21 juin toute la journée (8h30 : engagements, 9h00 : début du concours).

Un joueur Felletinois pourra s'inscrire à partir du moment où il est le seul Felletinois dans l'équipe (panachage obligatoire).

Le concours officiel :

En poules de doublettes, il se tiendra le samedi 21 mars 2020 après-midi au boulodrome (13h30 : engagements, 14h00 : début des parties).

Le concours doublettes mixtes :

En poules, il se tiendra le samedi 2 mai 2020 après-midi au boulodrome (13h30 : engagements, 14h00 : début des parties).

Les galettes des rois :

Nous accueillerons les membres de l'association le dimanche 12 janvier après-midi au boulodrome avec une dégustation de galettes et cidre vers 16h00.

La "Journée Michel Benkeddache" :

Tous les membres de l'association et leurs familles sont invités à l'occasion d'un repas partagé au boulodrome ainsi qu'un après-midi "rencontres" pour ceux qui voudront rester un peu plus longtemps, le dimanche 7 juin à partir de 11h00.

## **La Coupe de France des Clubs FFPJP 2020 :**

C'est l'occasion de hisser le meilleur du potentiel ainsi que les couleurs Felletinoises dans une compétition originale créée par la fédération. Nous avons décidé de constituer en accord avec le responsable de la section FFPJP, une liste de joueurs susceptibles de participer. Il pourra la confier aux bons soins d'un "coach" dédié (ne jouant pas).

## **Fonctionnement des matchs à domicile :**

Le responsable de la section correspondante devra choisir son mode opératoire en fonction de ses propres exigences. Il pourra confier les clefs de la buvette au capitaine de l'équipe et lui transmettre les consignes suivantes (décidées en CA) :

- le stock devra être approvisionné avant le match dans le cas de matchs consécutifs, pour ne pas avoir à interrompre sa partie ni faire appel en urgence à un "pékin" pour subvenir à la demande.
- il aura la tâche de préparer des sandwiches à l'avance (5 baguettes de pain ; 15 sandwiches), afin de ne pas perdre de temps durant les pauses entre les parties.
- Il lui faudra se sentir responsable de la buvette, de la caisse et de quiconque se tiendra derrière le bar en cas de remplacement s'il doit finir de jouer sa partie ou s'absenter.

A cet effet, il devra être présent bien avant le début des parties (2 heures, idéalement) et lorsqu'il se verra confier la caisse du match par le responsable de sa section ou le trésorier, un fond de caisse conséquent lui permettra ces achats. Une facture devra être fournie à chaque achat.

### **Questions diverses :**

M. Guillaumin a demandé à ce que la journée finale de barrage de la 3<sup>o</sup> division ait lieu le dimanche 3 ou le dimanche 10 novembre à Felletin, selon le calendrier des équipes qualifiées. Nous espérons que ce sera le 3 novembre puisque la plupart des membres bénévoles ne seront pas disponibles le 10 ; Pado se porte volontaire pour tenir l'ensemble de la journée dans le cas où celle-ci se déroulerait le 10 novembre. Le repas se prendra sur réservation à la pizzeria L'Odyssée à Felletin.